

	IFPS-FT048	IFA-Programme de formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat Ambulancier Fiche RNCP 36542	Signature de l'approbateur Françoise BRANCATO Adjointe à la Direction de l'IFPS Le 16/02/2026
	Version A		
	Page 1/5		

La version électronique fait foi

MODALITES DE SELECTION ET PREREQUIS

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- La formation initiale dont la formation par apprentissage ;
- La formation professionnelle continue ;
- La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par un arrêté du ministère chargé de la santé.

La sélection pour la formation initiale s'effectue par un jury de sélection sur la base de :

- Un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, aptitudes et motivation à suivre la formation et/ou un entretien selon le profil
- Processus de sélection : Calendrier, dossier d'inscription et informations complémentaires disponibles sur le site www.ifps-vendee.fr

CAPACITE D'ACCUEIL

La formation est agréée pour un effectif de 25 élèves par session de formation (hors effectifs apprentissage).
2 rentrées : une rentrée en janvier (formation initiale) et une rentrée en septembre (formation initiale et voie de l'alternance, apprentissage/contrat de professionnalisation).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Au regard de l'arrêté du 11 avril 2022, la formation vise la professionnalisation par l'acquisition de 11 compétences professionnelles réparties sur 5 blocs de compétences.

Bloc 1 - Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions	1/ Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage
	2/ Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté
	3/ Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient
Bloc 2 - Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	4/ Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences
	5/ Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence
Bloc 3 - Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	6/ Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport
	7/ Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient

	IFPS-FT048	IFA-Programme de formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat Ambulancier Fiche RNCP 36542	Signature de l'approbateur Françoise BRANCATO Adjointe à la Direction de l'IFPS Le 16/02/2026
	Version A		
	Page 2/5		

La version électronique fait foi

Bloc 4 - Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	8/ Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées dans son domaine de compétences en prenant en compte la prévention des risques associés
	9/ Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité
Bloc 5 - Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques	10/ Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels
	11/ Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

CONTENU DE LA FORMATION

Au travers des blocs de compétences, le référentiel de formation organise la formation théorique autour de 10 modules ainsi que d'un dispositif d'accompagnement des apprenants :

Suivi pédagogique individualisé des apprenants	3 h (réparties tout au long de la formation)
MODULE 1. Relation et communication avec les patients et leur entourage	70 h
MODULE 2. Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements	70 h
MODULE 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement	77 h
MODULE 4. Appréciation de l'état clinique du patient	105 h
MODULE 5. Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	105 h
MODULE 6. Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	7 h
MODULE 7. Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient	21 h
MODULE 8. Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés	35 h
MODULE 9. Traitement des informations	35 h
MODULE 10. Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

	IFPS-FT048	IFA-Programme de formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat Ambulancier Fiche RNCP 36542	Signature de l'approbateur Françoise BRANCATO Adjointe à la Direction de l'IFPS Le 16/02/2026
	Version A		
	Page 3/5		

La version électronique fait foi

Organisation de la formation clinique :

3 périodes de stage en milieu professionnel sont à réaliser :

- En structure de soins courte ou longue durée, EHPAD, SSR ou Santé Mentale (3 semaines)
- En service d'urgence (2 semaines)
- En entreprise de transport sanitaire (2 semaines).

DUREE DE LA FORMATION

23 semaines de formation en alternance soit 801 heures :

- Enseignements théoriques en Institut de formation : 556 heures
- Formation en milieu professionnel : 245 heures

MODALITES PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

- Accompagnement et suivi pédagogique individualisé
- Cours magistraux
- Pratiques en situations simulées
- Ateliers d'Ergonomie
- Travaux de groupe et de séances d'apprentissage pratique et gestuelle.

Moyens humains :

- Une équipe de formateurs permanents, tous formés à la simulation
- Des intervenants extérieurs, experts dans leur domaine complètent l'équipe.

Moyens matériel : salles d'enseignement, salle TP avec matériel spécifique pour AFGSU, plateforme numérique, centre de documentation et information.

MODALITES D'EVALUATION

Contrôle continu, à partir de pratiques simulées.

Pour chaque période de stage, évaluation de chaque compétence.

	IFPS-FT048	IFA-Programme de formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat Ambulancier Fiche RNCP 36542	Signature de l'approbateur Françoise BRANCATO Adjointe à la Direction de l'IFPS Le 16/02/2026
	Version A		
	Page 4/5		

La version électronique fait foi

Blocs de compétences	Modules	Modalités d'évaluation
Bloc 1 - Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions	MODULE 1. Relation et communication avec les patients et leur entourage	■ Evaluation comportant une pratique simulée ciblant un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical
	MODULE 2. Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements	
	MODULE 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement	
Bloc 4 - Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	MODULE 4. Appréciation de l'état clinique du patient	■ Attestation de formation GSU niveau 2 ■ Evaluation comportant une pratique simulée (permettant la validation de la formation GSU 2) ■ Evaluation des compétences en stage
	MODULE 5. Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	
Bloc 3 - Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	MODULE 6. Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	■ Evaluation des compétences en stage en entreprise de transport
	MODULE 7. Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient	
Bloc 4 - Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	MODULE 8. Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés	■ Etude de situation identifiée en stage / Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée
Bloc 5 - Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques	MODULE 9. Traitement des informations	■ Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée ■ Evaluation des compétences en stage
	MODULE 10. Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	

CERTIFICATION

Le diplôme d'état d'ambulancier s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique en milieu professionnel.

PERSPECTIVES APRES LE DIPLOME

Débouchés : Exercice en secteur hospitalier, dans le secteur public ou privé, au sein d'une entreprise de transport sanitaire

Poursuites d'études : Assistant de régulation médicale, encadrant transport sanitaire, formations d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, d'accompagnement éducatif et social, Formation infirmière sous conditions de justifier de 3 années d'exercice professionnel et après réussite aux épreuves de sélection.

	IFPS-FT048	IFA-Programme de formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat Ambulancier Fiche RNCP 36542	Signature de l'approbateur Françoise BRANCATO Adjointe à la Direction de l'IFPS Le 16/02/2026
	Version A		
	Page 5/5		

La version électronique fait foi

MODALITES DE FINANCEMENT (sous réserve de modification - consultable sur le site internet www.ifps-vendee.fr)

▪ **Pour les apprenants en poursuite de scolarité et les demandeurs d'emploi :**

- La formation d'ambulancier est financée par le Conseil régional des Pays de la Loire

▪ **Pour les personnes autres que celles en recherche d'emploi ou en poursuite de scolarité :**

- Les coûts pédagogiques ne sont pas pris en charge par la Région et relèvent, soit de dispositifs gérés par les employeurs, soit par l'élève lui-même

Pour les élèves concernés par l'une de ces situations, le coût de la formation, en cursus complet est consultable sur le site internet de l'institut.

Compte tenu des délais d'instruction des dossiers de financement, les demandes de prise en charge des coûts de formation doivent être faites au plus tôt, dès l'inscription à la sélection (à voir avec l'employeur).

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Rentrée janvier 2025 :

Taux de réussite (promotion sortante juillet 2025) : 87 %

Taux de satisfaction de la période de formation : 100 %

Taux d'insertion dans le métier (promotion sortante juillet 2025) : 100 %

Rentrée septembre 2024 :

Taux de réussite (promotion sortante mars 2025) : 84 %

Taux de satisfaction de la période de formation : 100 %

Taux d'insertion dans le métier (promotion sortante mars 2025) : 100 %

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, l'IFA a la capacité de proposer en interne des aménagements d'étude. Un référent Handicap est à votre écoute : Mme Séverine VIAUD - severine.viaud@ght85.fr

CONTACT UTILE

Pour toute information administrative : ifa@ifps.vendee.fr

Accueil téléphonique : 02 51 36 65 50

Site internet : www.ifps-vendee.fr

Adresse postale : Institut de Formation aux Professions de santé - 33 rue du Maréchal Koenig – B.P. 652 85016 LA ROCHE SUR YON CEDEX